

ANNEXE 3
LISTE DES COMMUNES
CRITERE SUPPLEMENTAIRE A CARACTERE SUBSIDIAIRE LIE AUX
CARACTERISTIQUES DU POSTE

Pour le critère lié aux caractéristiques du poste (critère 5 – b) :

Le critère est étendu à l'ensemble des personnels affectés dans un établissement situé dans les communes de l'Ain listées ci-dessous depuis au moins 3 ans (ancienneté appréciée au 01/09/2025) :

- Arbent
- Bellignat
- Chanay
- Divonne-les-Bains
- Ferney-Voltaire
- Gex
- Montréal-la-Cluse
- Nantua
- Oyonnax
- Ornex
- Péron
- Prévessin Moëns
- Saint-Genis-Pouilly
- Valserhône
- Artemare
- Belley
- Culoz
- Briord